



**Monsieur Arnaud FEIST**  
**Directeur de la S.A. BAC**  
**Bd. Auguste Reyers, 80**  
**1030 SCHAERBEEK**

Bruxelles, le mercredi 21 mars 2018

**Concerne : 7013-P - Equipements RESA ou EMAS en piste 19 à Bruxelles-National**

Monsieur,

Nous nous permettons - sur base du contenu de l'analyse des plaintes (Article 5 de l'Arrêté royal du 15 mars 2002) -, en toute autonomie et indépendance fonctionnelle, de relayer et d'attirer votre bienveillante attention sur la demande répétée d'installer un équipement RESA ou EMAS sur la piste de décollage 19.

En effet, nous nous basons sur l'analyse de diverses plaintes reçues qui font référence aux « Safety recommendations » reprises en page 54 du rapport AAIU-2008-13 établi le 10 juillet 2009 par la Cellule d'investigation des accidents aériens de la DGTA ; aux courriers qui vous ont été envoyés par les Secrétaires d'Etat à la Mobilité les 10 août 2009, 26 avril 2010, 26 juillet 2011 et 30 janvier 2012 mais aussi les diverses analyses et études établies par la Direction générale du Transport aérien en date des 9 juillet 2009, 6 janvier 2010, 20 avril 2010, 26 avril 2010, 24 décembre 2010 et 21 février 2012 :

*Pour maintenir le risque au niveau ALARP (as low as reasonably practicable), le Secrétaire d'Etat aimerait recommander de prendre en considération les alternatives suivantes permettant la réduction du risque, notamment pour les pistes 19 et 25L :*

- *Prolonger les RESA mentionnées ci-dessus ;*
- *Pour chacune de ces RESA, installer un EMAS en concertation avec la DGTA*
- *Réduire les distances déclarées, et donc réduire la partie utilisable des pistes.*

Votre société commerciale a répondu les 28 janvier 2010, 12 juillet 2010 et 17 février 2012.

En vous récapitulant ce dossier et en vous rapportant les remarques formulées dans le contenu des plaintes qui nous sont adressées, nous estimons avoir réalisé notre mission de médiation et de prévention.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Bien amicalement, Arnaud!*

**Philippe TOUWAIDE**  
Licencié en Droit Aérien  
Directeur du Service Fédéral de Médiation  
Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral

**Juan TORCK**  
Médiateur-adjoint  
Détaché de BELGOCONTROL

**Eleni WOURWOUKAS**  
Directrice-adjointe  
Chargée de la Communication  
Détachée de BELGOCONTROL

**Bettina LEONI**  
Médiatrice-adjointe  
Détachée de BELGOCONTROL

Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National – Arrêté Royal du 15 Mars 2002

**Site de BELGOCONTROL – Local S.1.3.08**  
**Chaussée de Tervueren, 303 à B – 1820 STEENOKKERZEEL**

☎ +32.2.206.28.21 - ✉ [airportmediation@icloud.com](mailto:airportmediation@icloud.com) - [www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be)